



SIGNALETIQUE INFO-TRI

Article 17 de la LOI AGEC et décret n°2021-835 du 29 juin 2021

L'Info-tri est une **signalétique qui permet à chacun de mieux trier** ses produits du quotidien, ses appareils usagés et ses emballages, grâce à une indication claire et précise sur l'endroit où les déposer (bac de tri, déchèterie, point de collecte, magasin...). Elle se déploie progressivement depuis l'été 2022 sur une grande quantité d'objets.

Certains produits peuvent avoir une **seconde vie sous réserve qu'ils soient déposés au bon endroit** ! L'Info-tri est là pour vous guider en un coup d'œil.

REP	EMBALLAGES MENAGER	PAPIERS GRAPHIQUES	TEXTILES
ECO-ORGANISME			
N° UDI	FR209006_01XFDR	FR209006_03TLBT	FR209006_11PBKQ
SIGNALETIQUE			

REP	JOUETS	BRICOLAGE ET OUTILS DE JARDIN	MOBILIER ET TEXTILE DECORATION
ECO-ORGANISME			
N° UDI	FR378545_12TOLB	FR378545_14FTYV	FR378545_10VMPQ
SIGNALETIQUE			

REP	PILES & ACCUMULATEURS PORTABLES	EEE	LAMPES
ECO-ORGANISME			
N° UDI	FR001927_06HY7F	FR299760_05AVTG	
SIGNALETIQUE			

REP	EQUIPEMENTS DE SPORT ET EPI
ECO-ORGANISME	
N° UDI	FR299760_13MZTU
SIGNALETIQUE	

Plus de renseignements sur : www.ecologie.gouv.fr/info-tri